

## Bureau de direction

Mardi 10 janvier 2017

### Relevé de décisions

**Présents :**

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – C. Kerbrat Ruellan – T. Jeanmougin – V. Le Meur – J. Trohel  
R. Andro – G. Gueudet – M. Cillard – G. Casale – S. Richard – G. Riou-Azou

**Excusés :** P. Huret-Cloastre

#### 1. Informations générales

- Évolutions dans la composition du bureau : Guy Casale succède à Laurence Fontaine pour représenter Rennes 1 et Ghislaine Gueudet remplace pour six mois Agnès Leprince (en CRCT).
- Élections au conseil de l'école : suite au report de l'élection des représentants des étudiants au 8 décembre, trois listes ont été déposées. Le taux de participation est faible, mais il en ressort une représentation inédite de la diversité des profils (M1/M2, 4 départements, 3 mentions).
- Réflexions sur la nouvelle certification ASH, le CAPPEI : l'académie a constitué un groupe de travail de 7 personnes pour interagir avec l'ESPE à ce sujet (4 IEN ASH, Conseiller ASH du recteur, SG adjointe, DASEN 35). Une première réunion est prévue le 25 janvier. Le réseau national des ESPE a signalé au ministère que le projet a totalement éludé le volet diplômant qui existe dans plusieurs ESPE, ce qui est surprenant alors qu'il existe un discours incitant au développement de formations continues diplômantes.
- Les deux projets de recherche E-Fran retenus dans l'académie, qui impliquent l'ESPE, présentent une réelle opportunité pour développer des pratiques pédagogiques innovantes dans les 4 années à venir. L'académie s'appuie sur cette dynamique pour développer un écosystème pour le numérique éducatif en Bretagne : <http://www.toutatice.fr/portail/cms/interactik/site>  
De même, l'ESPE doit se saisir de ces opportunités pour faire système entre le terrain, la recherche et la formation. L'ESPE s'est d'ailleurs impliquée dans ces projets sur le volet recherche et en s'engageant à financer des formateurs pour le suivi des actions menées au niveau de chaque coopérative pédagogique numérique locale et être une ressource pour l'ESPE, alors qu'il va falloir travailler au développement de formations (initiales et continues) nourries de ces évolutions. Un appel à candidature a été lancé auprès du département « Cultures numériques ».
- Formation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires : face à l'absence de textes de cadrage à ce jour, et au besoin urgent de positionnement pour organiser la formation à partir de la rentrée 2017, l'ESPE et Rennes 2 envisagent une année transitoire l'an prochain, sous la responsabilité de l'UFR Sciences humaines, avec un partenariat ESPE pour la mise en œuvre d'une part de la formation. Cette option sera présentée au recteur.

#### 2. Point d'étape sur le CAFFA

- Un sondage a été effectué auprès des admissibles CAFFA, la grande majorité désire suivre la formation méthodologique au mémoire.
- Pour le CAFFA, l'organisation des observations de pratiques professionnelles (épreuve d'admission) avec un formateur de l'ESPE et un inspecteur reste difficile à organiser et nécessite des régulations trop nombreuses. Il est important que la date d'observation de pratiques soit définie en commun avec le formateur de l'ESPE concerné, dans le cadre des trinômes inspecteur/formateur ESPE/candidat constitués.
- Le 24 janvier, une rencontre entre les inspecteurs responsables de la formation académique et les formateurs de l'ESPE intervenant dans la formation à la méthodologie du mémoire visera à faire un bilan de la première session de certification et à échanger sur les contenus de formation apportés de part et d'autre.

#### 3. Réflexions nationales sur le continuum de formation

- Suite à la réunion nationale académies/ESPE/universités des 3 et 4 novembre à l'ESENESR sur le continuum de formation, deux autres temps de travail nationaux sont prévus le 2 février et le 11 mai. Suite aux annonces de la ministre du 24 mai 2016, il est attendu que soit mise en place dans chaque académie une préprofessionnalisation en licence et une formation continue dans la continuité de la formation initiale.

- Un groupe interuniversitaire académique s'est réuni au mois de décembre. Face au constat que les modules de préprofessionnalisation des quatre universités ne peuvent plus être pensés sur un modèle identique (UE, ECTS, volume horaire), les maquettes de licence ayant déjà été votées, il est envisagé la production d'un document fixant des objectifs partagés, qui seront mis en œuvre selon des modalités propres à chaque université.

Les contenus envisagés s'inscrivent naturellement dans les quatre focales de compétences qui structurent la formation en master MEEF :

- La découverte du milieu professionnel (l'enseignant acteur de la communauté éducative)
- Des apports sur les enjeux du métier et la connaissance du système (fondements éthique et identité professionnelle)
- Une première réflexion didactique (l'enseignant concepteur de son enseignement)
- Un contact avec la jeunesse dans un contexte éducatif (l'enseignant pilote de son enseignement).

Tout étudiant s'engageant dans un master MEEF devrait avoir vécu une expérience éducative avec des enfants ou des adolescents. L'objectif est de garantir à minima une première connaissance de ce public.

- Dans certains parcours de licence, des stages dans le réseau scolaire existent, mais leur généralisation n'est pas envisageable (saturation du réseau scolaire). Il s'agit plutôt de valoriser tout engagement étudiant, professionnel ou personnel, dans un rôle éducatif auprès de la jeunesse, quelle que soit la structure (scolaire, associative, sportive, culturelle, action de soutien scolaire ou de loisir).
  - Une offre de découverte du milieu associatif engagé autour de l'école et en lien avec le territoire sur les questions d'éducation, pourraient être coordonnée avec les associations complémentaires de l'école dans le cadre des relations développées avec l'ESPE.
- Le second volet est le continuum post-MEEF en T1/T2. En Bretagne, le second degré est peu concerné, peu de stagiaires restant dans l'académie. Mais la question reste dans le premier degré. La perte de ces formations est liée à l'incapacité à remplacer les enseignants pour organiser des stages de formation continue. Le comité académique de pilotage de la formation continue devrait être sollicité sur ce sujet.

#### 4. Cadre des nouvelles maquettes de M1

- Le cadrage des maquettes étant connu, les retours des parcours sur les enseignements disciplinaires, didactiques et de recherche sont attendus pour fin janvier, afin de pouvoir valider les maquettes en conseil de l'école. Une relance des parcours va être faite, en rappelant que les maquettes doivent être identiques à l'échelle académique pour un parcours donné.
- En parallèle, une réflexion sur les contenus du tronc commun irriguant les différentes UE est entamée. Il apparait la nécessité d'une double cohérence :
  - académique : pour que les objectifs soient bien partagés
  - au sein des UE ayant une part mutualisée : nécessité d'une explicitation par site afin que les formateurs disciplinaires puissent s'articuler avec les enseignements mutualisés.

#### 5. Cadre des nouvelles maquettes de M2

- La réunion du 15/12 a fait émerger quelques points de débat, surtout dans le second degré autour de l'UE1 : des questionnements autour de la place de la discipline et du volume horaire mutualisé entre tous les parcours.
- L'équilibre actuel des semestres n'est pas remis en cause. Le principe des modules liés aux besoins des étudiants est jugé intéressant, même s'il réside quelques interrogations sur les modalités de mise en œuvre et les arbitrages d'ouverture en fonction des effectifs.
- La possibilité de former les stagiaires du second degré pour une partie sur le site de proximité n'a pas été abordée et la répartition des heures de l'UE recherche au S9 et S10 n'a pas été tranchée.
- Il y aura aussi à définir les nécessités organisationnelles pour la mise en œuvre :
  - journées communes académiques et organisations locales pour les parties mutualisées ou pour les modules.
  - calendrier de travail à venir pour les travaux académiques et par site, sur les enseignements mutualisés et ceux par parcours.
- Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion du 19 janvier.

**6. Parcours du second degré et définition d'une émanation de l'équipe pédagogique portant la responsabilité du parcours**

- Les binômes ESPE/UFR ne suffisent pas toujours pour porter les décisions au nom du parcours, et la notion d'équipe est beaucoup trop vaste. Un besoin d'un autre périmètre apparaît pour les décisions sur les contenus de formation, les décisions relevant de l'inscription d'étudiants (avec les sélections en M1, il y aura nécessité de communiquer sur le jury de sélection des dossiers), les dispenses accordées...
- Les commissions préparatoires aux jurys de master pourraient constituer le bon périmètre reconnu. Cette proposition sera faite lors de la réunion du 19 janvier sur les maquettes de M2.

**7. Composition du COSP**

- La composition devra être revue (comme celle du conseil de l'école) du fait du rattachement de l'ESPE à l'UBO à partir de la rentrée 2017. La loi ne prévoit pas de représentation *a priori* de personnels de l'ESPE. Il sera proposé aux présidents d'université de désigner au COSP, au nom de leur université, un enseignant de l'ESPE en plus d'enseignants de leur université afin de garantir une représentation minimale de la composante ESPE.
- La nouvelle composition devra être réfléchie pour favoriser un investissement des membres, car cette instance ne peut aujourd'hui jouer son rôle correctement, pour partie à cause de l'absence de volontaire pour assurer sa présidence.

**Prochain bureau : le mardi 7 février 2017**